

Point commun

Magazine bimestriel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Pages 4 et 5
Economie
ZFU : un atout de plus pour réussir



Pages 14 et 15
Déplacements
Trajets Domicile-Travail : sur la bonne voie



Pages 16 et 17
Politique de la Ville
Jeunes : loisirs à la carte pour un été animé



**DOSSIER
SPECIAL**

Jeux Olympiques :
les **cinq anneaux**
qui font rêver
l'agglo



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



La Rochelle • La Jarne • La Rochelle • L'Houmeau • Marsilly • Niell-sur-Mer • Périgny • Puilboreau • Saint-Pogatten • Saint-Vivien • Saint-Yandre • Sainte-Soulle • Salles-sur-Mer • Angoulins-sur-Mer • Estandes • Lagord • La Jarne • La Rochelle • L'Houmeau • Marsilly • Niell-sur-Mer • Périgny • Puilboreau • Saint-Pogatten • Saint-Vivien • Saint-Yandre • Sainte-Soulle • Salles-sur-Mer

EDITORIAL

Vous recevrez ce journal à quelques jours d'une décision importante pour notre agglomération, celle du 6 juillet qui décidera du pays dans lequel se dérouleront les Jeux Olympiques. Ce journal est une preuve supplémentaire de notre mobilisation.

Vous y verrez combien chacun, dans sa sphère d'influence, se bat pour mettre toutes les chances de notre côté.

Quelle que soit la décision, n'ayez crainte : l'enthousiasme n'est jamais perdu et cette formidable énergie déployée par chacun ne manquera pas de s'investir dans les importants projets qu'il nous faut réussir.

Au premier rang d'entre eux : la Zone Franche Urbaine dont le bilan pour la première année est déjà très flatteur.

L'emploi, bien sûr, est toujours notre première priorité ; c'est, avec le logement, le premier souci des Français. C'est pour cela que notre collectivité mobilise en ce moment des moyens considérables afin de nouer des partenariats avec l'Etat et le Conseil Général et de stimuler la construction de logements.

Déjà, l'été s'annonce et bien sûr la Communauté d'Agglomération se préoccupe de ceux qui, par choix ou par nécessité, resteront sur notre territoire pendant la durée des vacances.

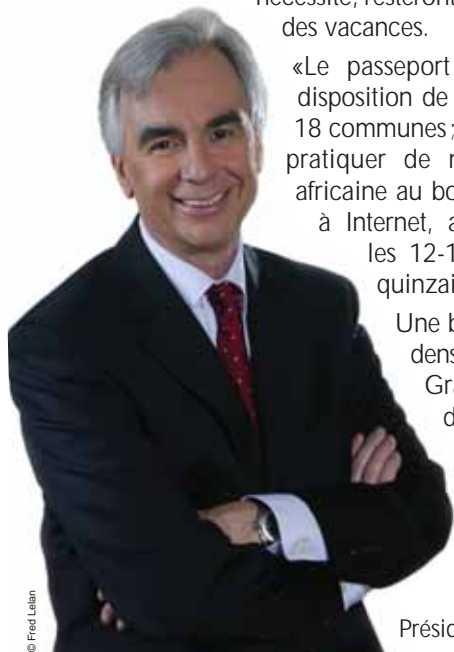
«Le passeport loisirs jeunes» est désormais à disposition de tous les jeunes de chacune de nos 18 communes ; pour un prix modique, ils pourront pratiquer de multiples activités. De la danse africaine au bowling en passant par une initiation à Internet, au canoë ou un stage de dessin, les 12-18 ans auront le choix parmi une quinzaine de disciplines.

Une bonne façon de préparer une rentrée dense où, comme à l'accoutumée, le Grand Pavois nous permettra de démontrer une fois de plus le dynamisme de notre agglomération.



Maxime BONO

Président de la Communauté d'Agglomération
Député-Maire de La Rochelle



© Fred Lelan



Point Commun est le magazine bimestriel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle édité par le Service Communication

Tél. 05 46 30 34 51 - Fax 05 46 30 34 59

www.agglo-larochelle.fr

Chargée de la publication : Valérie Sigogneau.
Rédacteurs : Nathalie Debord, Sylvie Girot,
Agnès Marroncle, Thierry Thomas, Nicolas Veyron.
Maquette et mise en page : RC2C.
Crédit photographique : Frédéric Lelan, Cabinet
d'architecture Eric Cordier, Mairie de Nieul-sur-Mer.
Impression : Imprimerie Rochelaise.
N° ISSN 1267 - 7094 - Dépôt 2^{ème} trimestre 2005.

SOMMAIRE

3 >>> **Le chiffre du mois**

- Plus de 1000 apprentis musiciens et danseurs à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse

4-5 >>> **Economie**

- Zone Franche Urbaine : un atout de plus pour réussir

6 >>> **Echos d'éco**

- ULCER - Delphe Diffusion - Aux Jardins et Cascades - Sebuo - Cadres et Loisirs - Léa Vital

7 >>>

En conseil

- Energies renouvelables : si le soleil chauffait votre eau...

Service compris

- Pour appeler la CdA, composez le bon numéro !

8-13 >>>

Dossier spécial

- Jeux Olympiques : les cinq anneaux qui font rêver l'agglomération



© Fred Lelan

14-15 >>> **Déplacements**

- Trajets Domicile-Travail : sur la bonne voie

16-17 >>> **Politique de la ville**

- Jeunes : loisirs à la carte pour un été animé

18-19 >>> **Cités en exemple**

- L'actualité des communes

20 >>> **Richesses communes**

- L'Houmeau préserve son âme

Plus de **1 000** apprentis musiciens et danseurs à l'École Nationale de Musique et de Danse

Art et discipline

L'École Nationale de Musique et de Danse (ENMD) est le fer de lance de l'enseignement et de la diffusion artistique dans l'agglomération. D'autres structures existent, dont le maillage doit être optimisé pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la musique et à la danse.

Une école marquée par la danse

L'appellation d'École Nationale de Musique "et" de Danse prend une signification particulière à La Rochelle où le quart des effectifs enfle chaque semaine des chaussons. Les enseignements dispensés ici démarrent avec les enfants de six ans et s'échelonnent jusqu'aux classes de perfectionnement où dansent de jeunes adultes de plus de vingt ans. Ces derniers possèdent parfois la capacité et le niveau pour entrer dans une compagnie. Un éventail de formations si large est rare parmi les établissements français. A La Rochelle, cette particularité est ancienne et appartient à l'histoire de l'École. Parmi les 250 danseurs, on compte aujourd'hui environ 5% de garçons. ●

Si la Communauté d'Agglomération n'a pas choisi la culture parmi ses compétences optionnelles, elle aborde néanmoins le sujet au titre de la solidarité communautaire. Les grands équipements culturels comme la Médiathèque, La Coursive et l'ENMD (École Nationale de Musique et de Danse) sont ainsi financés par la CdA, au bénéfice de l'ensemble des habitants de l'agglomération. L'école apparaît comme le fer de lance de l'enseignement artistique local. Ses effectifs sont stables : un peu plus d'un millier d'élèves.



Une performance à souligner tant les cours qui y sont dispensés se situent à contre-courant des tendances de ce siècle. «Notre société exige tout tout de suite, souligne le directeur Jean-Pierre Pommier. La «Star Ac» fabrique des stars en quelques semaines. Nous, nous demandons aux élèves de s'investir sur dix ans...». Ce service public a vocation de formation, mais aussi de création et de diffusion. Ce dernier point est en pleine expansion. L'ENMD a lancé cette saison quelque 120 manifestations, contre 80 et 59 les années précédentes. Ces productions artistiques devant public vont de l'audition d'élèves aux concerts joués par «Cd'Accords», un ensemble réunissant les quelque 115 professeurs de l'agglomération. Outre l'ENMD, notre territoire compte en effet plusieurs structures municipales ou associatives sur les différentes communes. La plupart d'entre elles disposent d'équipements flambant neufs ou s'approprient à en créer. Avec la volonté d'harmoniser et de construire au mieux ce maillage sur son territoire, la CdA a demandé une étude à un cabinet spécialisé. Sa mission est de faire un état des lieux et de dégager des pistes pour favoriser l'accès du plus grand nombre aux enseignements artistiques dans l'agglomération. Parce que l'éducation et la culture sont des éléments essentiels pour forger un sentiment d'appartenance. ●



S'inscrire à l'École nationale

Les inscriptions sont ouvertes du 15 juin au 13 juillet et du 16 août au 7 septembre. Les tarifs sont les mêmes pour tous les habitants de la CdA, quelle que soit leur commune d'origine. Leur montant est fonction du nombre de disciplines musicales et chorégraphiques choisies parmi les 46 qui sont proposées. La majorité des élèves suit l'enseignement du solfège parallèlement à la pratique d'un instrument. Ce cursus correspondait l'an passé à 89€ par trimestre. Des bourses peuvent être accordées aux étudiants du cycle supérieur. Les adultes sont également admis à suivre les cours de l'École, suivant les places disponibles. ●

Renseignements au 05 46 41 07 37



Zone Franche Urbaine

© F. Lelan

Un atout de plus pour

Depuis un an et demi, le dispositif de Zone Franche Urbaine (ZFU) est effectif sur le territoire de Laleu, La Pallice, La Rossignollette et Mireuil. Son objectif : garder et développer des activités au coeur de ces quartiers fragilisés tout en favorisant le retour à l'emploi des résidents. Ses moyens : la possibilité d'exonérer les entreprises de certaines cotisations. Premier bilan et marche à suivre.

Les Zones Franches Urbaines sont nées en France en 1996 pour donner un coup de pouce aux quartiers périphériques. Appliqué à l'époque sur 44 quartiers sensibles, le dispositif a été étendu l'an dernier à 85 zones, dont une sur notre agglomération. Il complète l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) en cours sur l'Ouest rochelais. Après un an et demi de fonctionnement en ZFU, le territoire en recueille les premiers fruits : à la fin du premier trimestre 2005, 143 emplois avaient été créés dont 59 au profit d'habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS*). Mais comment faire, au juste, pour s'implanter en ZFU ?

Du recrutement...

Christophe Batcabe, dirigeant de Kalitel, une entreprise de marketing téléphonique, a simplement «poussé la porte de la CdA sans en attendre grand chose», avoue-t-il. Son projet déjà bien ficelé en poche, il a néanmoins «constaté une vraie envie d'accompagner les entreprises». La preuve : son projet a été étudié de fond en comble pour vérifier son éligibilité au dispositif car certains secteurs d'activités comme la construction automobile ou navale, la sidérurgie, les transports routiers de marchandises... sont exclus du dispositif ZFU. «Nous aurions pu nous installer n'importe où mais le coût du personnel représente 50 % de notre budget dans un secteur très concurrentiel où les gros acteurs s'expatrient volontiers au Maroc ou en Inde». Pas question de

passer à côté des avantages fiscaux liés à la ZFU, déterminants pour son activité. «La Cellule Emploi-Formation de la CdA m'a trouvé de vraies solutions en terme de recrutement pour me permettre d'assurer une formation à certains salariés». Mais plus que cela : définition du profil de poste et envoi des annonces aux ANPE, PLIE,

Les avantages à la clé :

L'installation en ZFU permet de bénéficier de 5 types d'exonérations pendant cinq ans : taxe professionnelle, charges sociales patronales de sécurité sociale pour les salariés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois, impôts sur les bénéfices dans la limite d'un plafond de 61 000 €, taxes foncières et cotisations sociales personnelles maladies des artisans et commerçants. Seules les PME ne dépassant pas 50 salariés peuvent en bénéficier. En contrepartie, l'entreprise doit recruter un tiers de son personnel parmi les habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de l'agglomération, c'est-à-dire des quartiers de Laleu, La Pallice, La Rossignollette, Mireuil et Villeneuve-les-Salines à La Rochelle ainsi que le quartier Pierre Loti à Aytré.

* Zones Urbaines Sensibles :

- À La Rochelle : les quartiers de Laleu, La Pallice, La Rossignollette, Mireuil et Villeneuve-les-Salines ;

- À Aytré : le quartier Pierre Loti.

Attention : ces quartiers font l'objet d'une délimitation précise...

ZFU : un premier bilan positif

Depuis la mise en place du dispositif ZFU en janvier 2004, le bilan à la fin du premier trimestre 2005 fait apparaître 61 nouvelles implantations d'entreprises dont 45 sur Laleu - La Pallice et 16 sur Mireuil - La Rossignollette. 49 sont des créations, 12 des transferts en provenance majoritaire de l'extérieur de la CdA. Les activités se répartissent principalement entre les services à l'entreprise (49 %), les activités de commerce et restauration (23 %) et les services à la personne (15 %). 41,25 % des recrutements ont été effectués parmi les habitants des ZUS* de l'agglomération. A la fin du premier trimestre 2005, ces implantations ont généré 143 emplois dont 133 sont des contrats à durée indéterminée.

© F. Lelain



réussir

Mission Locale et Points Emploi, première sélection des candidatures pour atteindre le tiers de l'effectif issu de ZUS, constituent les autres facettes de cette aide multiforme. En un an, Christophe Batcabe a ainsi recruté 13 personnes en CDI dont 9 à temps plein et 4 à temps partiel plus 4 CDD. Et l'implantation en ZFU est devenue chez lui un argument commercial : «je suis moins cher, et j'offre, de surcroît, un service de qualité puisque l'obligation d'embaucher en CDI impose de recruter de véritables professionnels.»

... aux locaux

Même son de cloche chez Abay Conseil, une entreprise de conseil en stratégie d'entreprise. Son dirigeant Daniel Siguier, expert en gestion, s'avoue «surpris par la pertinence des candidatures». Au point que sur les 6 personnes embauchées, toutes sont issues de ZUS. Un plus pour les entreprises quand on sait que le coût d'un recrutement est évalué entre 15 jours à 3 mois de salaires selon le poste. Et si ces deux entreprises qui se sont créées sur la ZFU n'ont pas eu besoin de locaux, qu'elles avaient déjà trouvé par ailleurs, la CdA est à même de proposer des solutions adaptées en fonction des besoins et des moyens des entreprises. D'ailleurs, chez Kalitel où le besoin d'espace se fait sentir, Christophe Batcabe a déjà demandé au Service Economique de travailler sur le sujet... ●

Contacts Communauté d'Agglomération :

- Développement Economique - Isabelle Fialon : 05 46 30 34 90
- Cellule Emploi-Formation ZFU - Mireille Jassin-Le Guen : 05 46 30 34 65

Insufler une nouvelle vie

A l'Ouest de La Rochelle, deux projets structurants vont dans le même sens : faire (re)vivre les quartiers en mélangeant habitat et économie. Tout en profitant du mouvement généré par le dispositif de Zone Franche Urbaine. Il y a d'abord la reconversion de l'ancien site industriel Quéval à La Pallice. Sur les friches de l'ancienne usine de filature, parallèlement à la rénovation d'Intermarché, il s'agit de faire naître un cœur de quartier. Un ensemble comprenant des logements (appartements et maisons individuelles) et des activités économiques (services, quelques commerces de proximité et des locaux pour la Poste) sera édifié sur 5000 m² de plancher, créant une dynamique de petit pôle commercial de quartier. Il y a ensuite l'aménagement de l'interface Ville-Port de Commerce. La partie Nord du site de Jeumont va devenir une zone d'activités vouée au petit artisanat et aux activités tertiaires. Le lotissement ainsi composé sera compatible avec l'habitat environnant. ●



© Fred Lelain



© Cabinet d'architecture Eric Cordier

Sur les friches du site Quéval, un nouveau cœur de quartier sera bientôt édifié.

ÉCONOMIE Un annuaire pour les Clubs d'Entreprises

L'Union Locale des Clubs d'Entreprises Rochelais (ULCER) vient de publier, grâce au soutien financier de la CdA, la première édition d'un annuaire regroupant l'ensemble de ses adhérents. Sont ainsi rassemblées, sous forme de fiches signalétiques, quelque 400 entreprises adhérentes aux cinq clubs de l'agglomération : Aytré, La Pallice, Périgny, Les Minimes, Lanimal'H (Lagord, Nieul, Marsilly et L'Houmeau). L'objectif est de renforcer les liens entre les membres par une meilleure connaissance des entreprises, mais aussi de proposer un outil d'intégration et de valorisation des savoir-faire locaux aux nouveaux arrivants. ●



© Cassandre

Le temple de Delphé

Grossiste en cuisines et sanitaires pour les professionnels et le grand public, Delphé Diffusion va quitter Puilboreau pour s'installer, dès la rentrée de septembre, sur la ZAC de Belle-Aire à Aytré. L'entreprise qui emploie une trentaine de personnes y disposera de locaux plus grands (entrepôt et bureaux) dont un grand show room de 360 m². ●

Léa Vital se lance dans le commerce équitable

A Périgny, le groupe Léa Vital vient de présenter sa nouvelle gamme de 21 produits biologiques (thés, riz, sucre, café, cacao, etc.) issus du commerce équitable et distribués sous la marque «Jardin Bio commerce équitable et solidaire». Elle bénéficie du double label AB et Max Havelaar. L'objectif est d'atteindre les 50 références à partir de 2006. Léa Vital travaille également à la création d'une filière textile équitable. La société qui emploie 310 personnes sur ses trois sites de production (dont 180 à Périgny) vise un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros en 2005. Créée en 1993 et implantée dans l'agglomération depuis 1996, Léa Vital développe une triple activité «au naturel»: l'alimentation, la santé et la cosmétique, incluant les senteurs de la maison. Le développement de la gamme de cosmétiques conduit l'entreprise à construire un nouveau bâtiment de 3500 m² qui abritera une partie de la production, le secteur R&D ainsi que le service commercial. L'ensemble devrait être livré à la fin de 2005. Parallèlement, un second chantier verra le jour à l'automne et portera sur la réalisation d'un entrepôt de 6500 m² pour la préparation des commandes et l'expédition. Au total, Léa Vital investira près de 5 M€ dans ces deux opérations portant à 20000 m² la surface totale du siège social. ●



© Fred Lebon



© Fred Lebon

Des jardins en cascade

Créateur de supports en relief en matériaux composites, Ludovic Picard ouvre «Aux Jardins et Cascades» à l'Hôtel d'Entreprises de Périgny. A partir de ses supports, Ludovic Picard imagine des jardins d'intérieur sur mesure avec jeux d'eau et de lumière. Le client peut se charger lui-même de la réalisation ou confier à l'entreprise la conception de la partie plantes et fleurs. Une journée par semaine, «Aux Jardins et Cascades» ouvre ses portes au public pour la vente d'accessoires liés à la décoration et à l'enrichissement du jardin. ●

Sebuo, c'est pratique

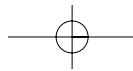
Roselyne Ouvrard a passé plusieurs années dans le secteur privé avant d'intégrer la Mission d'Education Permanente (MEP) de La Rochelle où pendant 18 ans, elle fut chargée de la gestion administrative et financière. Aujourd'hui, elle crée sa propre société, Sebuo (Secrétariat Bureautique Rochelais), spécialisée dans la prestation de services aux entreprises, associations, professions libérales, etc. Implantée à l'Hôtel d'Entreprises des Minimes, Sebuo propose à ses clients une large palette de services, du secrétariat à la gestion sociale et financière en passant par la permanence téléphonique. ●

Des cadres sur mesure



© Fred Lebon

Artisan depuis une quinzaine d'années, Lina Bonnet cultive deux passions : la reliure et l'encadrement. C'est cette dernière qui l'a conduite à ouvrir «Cadres et Loisirs» à l'Hôtel d'Entreprises de Périgny. La jeune société intègre tout à la fois un atelier d'encadrement d'art, la vente de matériel, mais aussi la possibilité pour les clients de réaliser eux-mêmes leurs encadrements sur place. Lina Bonnet propose au public des stages de formation de loisirs créatifs : dessin, peinture, cartonnage, encadrement, réfection de fauteuils anciens, etc. ●



Conseil Communautaire du 27 mai 2005

Energies renouvelables :

Et si le soleil chauffait votre eau...

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle encourage sur son territoire le développement des énergies renouvelables et contribue ainsi à lutter localement contre l'émission des gaz à effet de serre.

Certains comportements ou équipements permettent à chacun d'agir en ce sens.

C'est le cas du chauffe-eau solaire individuel. Des capteurs dans lesquels circule un liquide chauffé par le soleil sont installés sur le toit de l'habitation. Ce liquide est ensuite dirigé vers un ballon de stockage (éventuellement mis en série avec un cumulus traditionnel). Dans le ballon, le liquide traverse un échangeur thermique et cède sa chaleur à l'eau chaude sanitaire. Le nombre de capteurs est adapté à la taille de l'habitation (2 pour un T4, par exemple). Dans la région, une énergie d'appoint (gaz ou électricité) est nécessaire. Mais le chauffe-eau solaire peut, à lui seul, couvrir les 3/4 des besoins.

La pose d'un chauffe-eau solaire de 4m³ (convient pour un T4) revient à environ 4 200 € (achat de matériel + installation).

Les conseillers communautaires réunis le 27 mai dernier ont décidé d'octroyer une participation financière forfaitaire de 500 € à toute personne installant un chauffe-eau solaire individuel à son domicile.

L'aide de la CdA complète ainsi la subvention attribuée par la Région Poitou-Charentes (entre 800 et 1000€ selon la taille du chauffe-eau).

Une troisième aide publique - un crédit d'impôt d'Etat pour les énergies renouvelables - est calculée sur le coût du matériel après déduction des aides des collectivités.

Le cumul des aides peut ainsi couvrir près de 60% du coût total de l'installation. La CdA et la délégation régionale de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) signeront prochainement une convention en instituant une procédure commune d'instruction des dossiers afin de simplifier les démarches des bénéficiaires. ●

Renseignements : Espace Info Energie, 05 46 87 48 44



Pour appeler la CdA, composez le bon numéro !



Pour accompagner son développement et offrir un meilleur service aux habitants, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a entrepris la réorganisation de ses locaux. Après le déménagement de certains de ses services à Périgny*, la CdA a franchi un nouveau pallier de son évolution le 23 mai dernier, en restructurant ses installations téléphoniques.

Voici quelques numéros de téléphones pour nous contacter :

■ Standard / accueil général de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

05 46 30 34 00

■ Service Développement économique :

05 46 30 34 81

■ Service Transports :

05 46 30 36 51

■ Service Eau et Assainissement :

05 46 30 35 35

■ Service Urbanisme :

05 46 30 36 23

■ Service Communication :

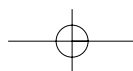
05 46 30 34 51

* Nous n'évoquons ici que les services ouverts au public.

■ **Service Urbanisme** (instruction des permis de construire ou des déclarations de travaux) ;

■ **Service Eau et Assainissement** (production d'eau, épuration, pluvial).

Zone Industrielle de Périgny, rue Jacques de Vaucanson en direction de Rompsay, dans l'ancien bâtiment de France Télécom.



DOSSIER
SPÉCIAL

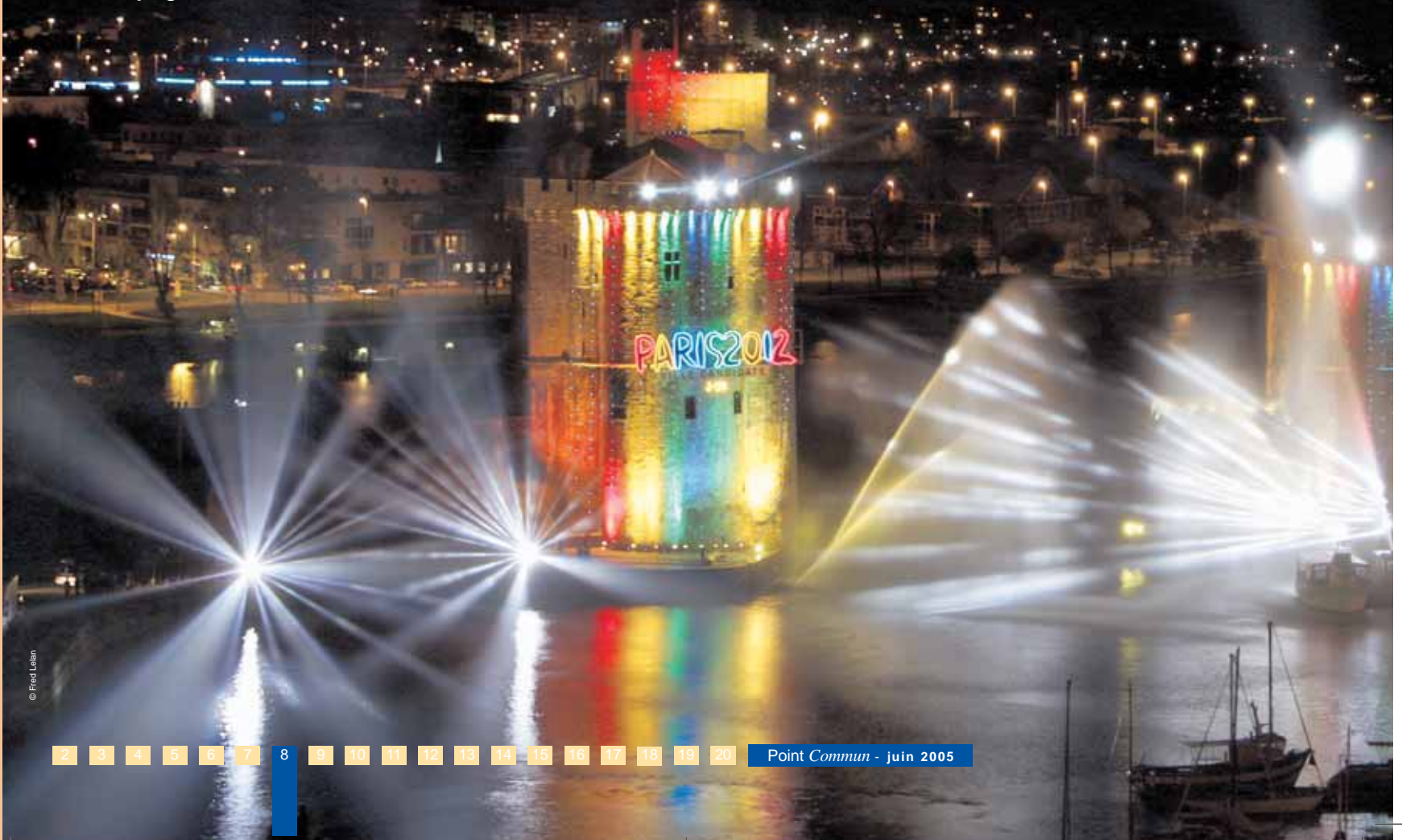
PARIS 2012

To
l'a

L'ag
pa

Les cinq anneaux qui font rêver l'agglomération

A quelques jours du verdict du Comité International Olympique, l'agglomération de La Rochelle espère. Elle croit à cette aventure collective exceptionnelle que serait, en 2012, l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de voile. Elle soutient ardemment la candidature de Paris 2012, qui est aussi la sienne. Les Jeux Olympiques stimulent toutes les performances. Ils sont porteurs de développement économique, de notoriété, d'enthousiasme. Le point dans ces pages sur les enjeux de cette candidature.



© Fred Lelien

Tout d'horizon de l'agglomération olympique

L'agglomération dispose déjà aux Minimes d'un espace parfait pour la voile olympique. Deux autres sites seraient concernés par l'accueil des JO 2012 : le littoral aytrésien du côté de Bongraine où naîtrait le village olympique et le parking Saint-Jean-d'Acre, esplanade des cérémonies.

Projetons-nous un moment dans cette La Rochelle - agglomération olympique. Nous sommes en 2012, ou même auparavant. Les Jeux se préparent, comme ils se décident, longtemps avant l'échéance. Ici comme à Paris, le principe fondateur est de concevoir des Jeux pour le bien-être des athlètes autant que pour la participation du public. Sur l'agglomération, trois sites principaux sont concernés par les JO. Tout d'abord le littoral aytrésien, dans le prolongement de celui de La Rochelle, au-delà de la Maison de la Charente-Maritime. Là s'élèverait sur 18 hectares le village olympique. De conception très ouverte et aérée, il accueillerait les sportifs sélectionnés dans les 11 séries de bateaux retenues pour ces Jeux de 2012. La liste exacte ne sera communiquée

par l'ISAF (Fédération Internationale de Voile) qu'après les Jeux de Pékin. Ce village sera d'une capacité de 800 lits. Aux bâtiments définitifs seraient adjoints, pour la durée des Jeux, des équipements temporaires (piscine, salle d'échauffement, restaurant, bureau de poste...) utiles aux athlètes.

Les régates depuis les tribunes

À l'issue des épreuves, le village olympique édifié selon le respect du label HQE (Haute Qualité Environnementale) deviendrait un nouveau quartier entre La Rochelle et Aytré. Entre la mer et ce village, un ensemble d'espaces verts, d'ores et déjà surnommé Parc Olympique Public, agrémenterait cette frange littorale ouverte à tous sur l'horizon. Le second site serait, bien sur, celui du port des Minimes. L'un des avantages du dossier rochelais, et non des moindres, est de disposer des installations très d'un port de plaisance. Ce n'est pas le cas d'autres villes candidates qui envisagent la construction d'une marina pour 2012. À La Rochelle, les infrastructures existent et seules certaines améliorations seraient nécessaires à l'accueil des épreuves nautiques. Durant ces dernières, des tribunes seraient érigées le long de la digue du Lazaret, permettant de suivre celles des régates se disputant au plus près de la côte. Puis

face au bassin, derrière l'actuelle galerie marchande des Minimes, une vaste passerelle piétonne dominerait les installations portuaires. Ainsi le public ne perdrait rien de l'arrivée des bateaux au port ou de la préparation des équipages.

Manifestations culturelles

L'esplanade Saint-Jean-d'Acre, habituée à l'accueil de grands rassemblements grâce, notamment, aux Francofolies, serait pour sa part réservée aux cérémonies. Comme à Paris, les Jeux seraient ici l'occasion de nombreuses festivités tout au long des deux quinzaines olympiques et paralympiques. Les cérémonies d'ouverture, de clôture, de remise de médailles et autres concerts et manifestations culturelles seraient à la hauteur de l'événement. Laissons-nous donc rêver à cette Rochelle Olympique et prenons date. Si le CIO en décide ainsi le 6 juillet, le plan d'eau rochelais sera considéré comme olympique dès le lendemain par les différentes séries de bateaux et les navigateurs qui voudront s'y entraîner. La montée en puissance sera progressive. Pour une agglomération comme celle de La Rochelle, le bénéfice des JO ne dure en effet pas seulement quinze jours. Il se ressent très en amont... et bien après. ●

Tous ensemble

Pour la seconde fois, La Rochelle joue avec Paris la candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques. Déjà, en présentant son dossier en vue des JO 2008, la capitale française avait choisi La Rochelle pour l'accueil des épreuves de voile. Ce, parmi une douzaine d'autres villes côtières prétendant, elles aussi, devenir le port de Paris en cas d'obtention des Jeux. Candidate de nouveau pour 2012, Paris a confirmé sa préférence pour La Rochelle, en raison des qualités de son plan d'eau, d'une météo locale particulièrement favorable à la régate, mais aussi et surtout, de sa dimension de ville innovante et de l'exceptionnelle mobilisation des habitants de l'agglomération.

Bertrand Delanoë,
Maxime Bono et
Arnaud Lagardère,
vendredi 27 mai
à l'Espace Encan
de La Rochelle.



DOSSIER
SPÉCIAL

Un coup de pouce aux aménagements d'agglomération

C'est un fait établi : les Jeux Olympiques accélèrent les projets des villes qui les accueillent. Les infrastructures programmées dans l'agglomération en profiteraient. D'autres retombées sont à prévoir, dans les domaines économiques autant que sociaux et humains.

Pour recevoir un événement de portée mondiale comme les JO, il faut être prêt et à la hauteur. Le CIO donne de l'argent afin d'y parvenir (lire ci-contre), l'Etat aussi. L'occasion se présente donc de faire avancer certains dossiers d'aménagement qui, sans cela, attendraient plus longtemps. Pour l'agglomération rochelaise, il en va ainsi des infrastructures ferroviaires. Avec les JO, nous serions plus vite à Paris : en 2h20 au lieu de 3. La réalisation d'une voie à grande vitesse entre la capitale et Poitiers (c'est sur ce tronçon du voyage qu'on gagnera vraiment du temps) grimperait ainsi la pile des dossiers prioritaires, autant que l'aménagement sud de la gare (côté Tasdon). Le projet d'autoroute A 831 reliant La Rochelle à Fontenay-le-Comte et Nantes est, certes, acquis sur le principe et devrait être réalisé à l'horizon 2010. Avec les JO, ceci deviendrait une certitude. Toujours dans le registre des infrastructures, l'accueil des Jeux donnerait à la CdA des arguments plus forts pour plaider auprès de l'Etat la réalisation d'un tramway à La Rochelle. Un investissement de grand intérêt sur le plan du déplacement urbain, mais fort coûteux.

Un rayonnement accru

En matière d'urbanisme, l'obtention des JO conduirait à la construction du village olympique dans le secteur de Bongraine - Aytré. Ce village y demeurerait en tant qu'espace d'habitat ainsi que le parc naturel réalisé face à la mer qui serait offert au public comme héritage des Jeux. L'accueil d'un événement de la dimension des JO ne va pas, on s'en doute, sans d'importantes retombées économiques. L'ensemble du secteur du tourisme, du commerce et des services en profiterait non seulement durant les Jeux mais en amont, lorsque les athlètes s'y prépareraient. Peu d'événement mondiaux n'égalent par ailleurs la notoriété des Jeux Olympiques. La Rochelle y gagnerait donc un rayonnement accru et durable. Enfin, l'accueil des JO, c'est un peu de rêve donné à chacun, un enthousiasme à partager autour d'un beau projet, une aventure pour l'agglomération propre à resserrer les liens entre ses habitants. Ce gain là n'est pas quantifiable, il n'en est pas moins riche. ●





➔ Entretien avec Jean-François Fontaine

Avec Paris, l'esprit des Jeux

Pour ce dossier des JO 2012, Paris et La Rochelle ont travaillé autour de principes communs. Résumé des points forts avec Jean-François Fontaine, premier Vice-Président du Conseil Régional, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Conseiller Municipal de La Rochelle, ancien sélectionné olympique, champion du monde de course au large et vainqueur de nombreuses transatlantiques.

«Paris souhaite des Jeux pour les athlètes. Nous sommes dans le même état d'esprit avec ce projet de village olympique littoral dans un cadre de verdure. Les sportifs y seront à leur aise tout en étant proches du plan d'eau. Paris veut des Jeux pour le public. Nous avons aussi prévu des tribunes et une passerelle pour que les gens puissent vivre au plus près ces

épreuves de voile et qu'ils s'y sentent encore associés par les cérémonies de l'esplanade Saint-Jean-d'Acre. Paris met en avant un axe environnemental. Dans l'agglomération rochelaise, l'écologie urbaine est un concept que nous développons de longue date. Les Jeux nous permettront d'œuvrer pour encore plus de transports propres. Le témoignage que nous en garderons passera par cette trace verte du parc olympique. Dans l'agglomération, nous sentons l'enthousiasme progresser autour de ce désir des Jeux, nous mesurons l'adhésion des habitants à travers leurs nombreux messages, les affichettes chez les commerçants, etc. La candidature aux JO est un projet qui nous rassemble. Quelle que soit l'issue le 6 juillet, nous aurons déjà partagé cela». ●



➔ Deux questions à Jack Dillenbourg

Rêve et enthousiasme

Conseiller Communautaire et Adjoint au Maire de La Rochelle chargé des Sports

Qu'est ce qui vous tient le plus à cœur dans cette candidature aux JO ?

Jack Dillenbourg : «Dans les bénéfiques que nous pourrions tirer des Jeux, il y a des éléments matériels, mais aussi une dimension humaine très importante. Le sport génère souvent un enthousiasme et un mouvement fédérateur. Ici, la perspective des JO a fait se mobiliser toute une population autour d'un événement. Je trouve ça très positif et très sain. Ce seul phénomène serait déjà un bel héritage des JO. Mais il y en a d'autres, bien sûr.»

Qu'attendez-vous d'autre, dans ce que vous nommez la «dimension humaine» ?

Jack Dillenbourg : «L'accueil des JO fait progresser, on le sait, l'intérêt général pour le sport. Je crois que pour les milieux sportifs de l'agglomération, ce serait une occasion de renouveler les énergies, de renforcer le bénévolat. J'imagine déjà les années précédant l'événement... Comme elles pourraient être porteuses de rêve et d'enthousiasme. Il ferait beau avoir 20 ans en 2012 à La Rochelle.»

Les JO côté finances

Les épreuves de voile à La Rochelle, ce sont des JO à coût maîtrisé puisque le port des Minimes dispose déjà de la totalité des équipements nécessaires. Les dépenses de fonctionnement des Jeux sont couvertes à 100% par le Cojo (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques). Ce comité est principalement alimenté par les droits TV versés au CIO, le sponsoring et les recettes de billetterie. Coté investissement, le Cojo prend en charge tous les équipements temporaires. La CdA serait maître d'ouvrage pour les aménagements permanents, soit 44 millions d'euros majoritairement consacrés au village olympique. L'investissement pour ce dernier serait supporté par des opérateurs immobiliers publics ou privés, puisqu'à l'issue des épreuves, le village demeurerait en tant que nouvel espace d'habitat. ●

Le village olympique, présentation visuelle

Exemplaire ! c'est ainsi qu'est souhaitée l'intégration du futur village olympique dans cet environnement littoral si précieux à l'agglomération rochelaise. L'art de la création paysagère sera donc poussé au maximum sur cet espace de 18 ha. Les constructions seront réalisées selon les critères du label HQE (Haute Qualité Environnementale).



Ils soutiennent la candidature

De nombreux habitants de l'agglomération comme de l'ensemble du Poitou-Charentes ont fait savoir leur bonheur à imaginer le drapeau olympique flottant un jour à La Rochelle. Ils ont écrit des messages de soutien, placardé le logo Paris 2012 au seuil de leur entreprise, en vitrine de leur magasin... Ils ont proposé leur aide, se sont déclarés prêts. Ils sont célèbres ou inconnus, pratiquent la voile ou n'ont pas le pied marin, ils ont tous les âges et font tous les métiers.



>>> Anne Le Helley

membre de l'équipe de France de voile olympique (Yngling)

«Des JO d'Athènes, je garde en mémoire cet incroyable moment de rencontres et d'échanges avec des gens venus de partout. Quelque chose comme une grande fête, mais encore plus intense et qui touche autant les sportifs que les organisateurs, les bénévoles, les habitants... J'ai retenu ces sensations et j'ai vraiment envie que les gens de La Rochelle aient un jour l'occasion de les éprouver. Une ville sort toujours grandie des JO».

>>> Robert Babaud

président du cercle d'escrime rochelais

«D'abord : les JO, c'est le seul événement qui rend les honneurs dus à l'escrime, alors pensez si j'y suis entièrement acquis et si je soutiens ardemment la candidature pour 2012. Ensuite, je suis de La Rochelle et je sais que dans tous les milieux sportifs, toutes disciplines confondues, les bénévoles ne peuvent qu'être transportés à l'idée de recevoir ici, chez eux, un événement d'une telle ampleur. Ce serait tout bonnement inoubliable. Puis ça aurait forcément un impact bénéfique sur l'emploi dans notre région».



>>> Pierre Salviac

journaliste et célèbre commentateur sportif

«Je suis Rochelais et bien-sûr, je serais heureux de cette perspective pour 2012 mais je tiens aussi à dire ceci : si le 6 juillet, Paris est désigné, La Rochelle ne sera alors qu'au milieu du gué. Il restera beaucoup à imaginer pour faire exister la ville à l'intérieur de ces JO. Depuis Mexico en 1968, j'ai maintes fois couvert les Jeux et je sais qu'on se souvient plus facilement des villes olympiques que de celles où se sont déroulées les épreuves de voile. Il faudra donc nous battre pour attirer à nous les milliers de journalistes couvrant globalement les Jeux».



>>> Mathieu et Yann

créateurs de la marque sportwear Soörüz

«Il y a 15 ans, nous débarquons à La Rochelle pour intégrer la section sport études voile. Depuis, nous avons créé Soörüz, ici, à Périgny. Nous nous sentons appartenir à cette grande famille de la voile et de la glisse, forcément inspirée par les JO. Nous avons totalement confiance dans la capacité de l'agglomération à organiser de telles épreuves. Elle l'a déjà fait et si les JO voile se passent ici, ce sera parfait. A nous, chefs entreprises, de travailler en amont pour que cela nous apporte aussi quelque chose».



Epreuves de voile
des Jeux Olympiques

28
juillet
au
11
août
2012

Les dates
olympiques 2012 :

Si le CIO désigne Paris le 6 juillet prochain, les épreuves de voile des Jeux Olympiques se dérouleront à La Rochelle du 28 juillet au 11 août 2012, puis les épreuves de voile paralympique du 30 août au 8 septembre 2012. Dans son dossier de candidature, La Rochelle s'est aussi engagée à accueillir les épreuves pré-olympiques en 2009, 2010 et 2011.

30
août
au
8
septembre
2012

Epreuves de voile
paralympique

Des séries olympiques au plus tôt sur le plan d'eau

Discipline olympique depuis 1900, la voile n'a longtemps concerné qu'un petit nombre de nations anglo-saxonnes et d'Europe du nord. Puis, la pratique se développant, de nouveaux compétiteurs de talent sont apparus, venant notamment du Brésil et d'Argentine. A Athènes en 2004, 62 nations participaient aux épreuves de voile, répartissant leurs athlètes sur 11 séries, de la planche à voile au quillard. On ne connaît pas encore les classes olympiques de 2012, mais en toute vraisemblance, on y retrouvera les actuels Star, Finn, Laser, Tornado, Yngling, etc. Si Paris est désignée, La Rochelle accueillera quelque 180 bateaux, 400

athlètes et autant d'accompagnateurs directs. Bien en amont de cette quinzaine d'août 2012, puis de celle de septembre pour les Jeux Paralympiques, les sportifs viendront prendre la mesure de nos pertuis. Un plan d'eau, cela se travaille. Il faut en connaître vents et courants et cette démarche peut-être individuelle comme collective. En clair, si le CIO fait «le bon choix» le 6 juillet, La Rochelle acquerra dès le lendemain, 7 juillet, son statut de site olympique. Les différentes classes de bateaux voudront y organiser leurs divers championnats sans attendre 2009 et les épreuves pré-olympiques officielles. ●

Le point de vue de Pierre Garnier

Maire d'Aytré et Vice-Président de la CdA en charge de la communication

Le projet de Village Olympique, à proximité du littoral est une formidable opportunité pour «requalifier» des espaces qui ont subi les outrages du temps et des anciennes activités industrielles. Ce village, capable d'accueillir 800 sportifs et accompagnateurs sera réalisé selon les normes H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) : faible densité de construction, choix des matériaux, tri sélectif dans la gestion du chantier. Pensé comme un jardin au bord de la mer, il deviendra par la suite un quartier à part entière d'Aytré. L'attribution des logements se fera dans un souci de mixité sociale. Il ne s'agit pas uniquement de construire mais de reconquérir des espaces abandonnés. Plage, plans d'eau, parc ouvert à tous seront la mémoire végétale des Jeux. Sur ces aménagements, les ambitions des élus ont parfaitement recouvert les contraintes du CIO. Le développement de ces espaces se trouverait concrétisé - et accéléré - par l'obtention des Jeux Olympiques. Mais quoi qu'il advienne le 6 juillet, la réflexion n'aura pas été vaine. ●



© Fred Leblan

6 juillet 2005 à 13h30



Paris-La Rochelle : une chance sur cinq

Bien osé qui risquerait un pronostic, à si peu de jours de la désignation par le CIO de la ville olympique 2012. Les quatre qui restent en lice avec Paris ont toutes présenté de solides dossiers de candidature, mais on peut tout de même donner quelques repères. Les Etats-Unis ont pour léger handicap le fait d'avoir accueilli deux fois les Jeux dans un passé récent (Los Angeles 1984 et Atlanta 1996). Même remarque pour l'Espagne (Barcelone a «eu» les Jeux en 1992) et pour la Russie (en 1980). La Grande-Bretagne apparaît comme le concurrent le plus sérieux de la France, mais la capitale britannique était olympique en 1948 tandis que Paris n'a pas vu les cinq anneaux depuis 1924.

Rendez-vous le 6 juillet

Lorsqu'à Singapour, le Comité International Olympique fera connaître le nom de la ville désignée pour les Jeux de 2012, il sera 19h30, heure locale, mais 13h30 à La Rochelle. Les Rochelais se retrouveront dès midi et demi autour de la Maison de la Candidature, près de la tour Saint-Nicolas, pour y suivre sur écran la retransmission télévisuelle de cette proclamation. Quelle que soit la décision du CIO, un rendez-vous festif sera organisé le soir même sur le port (fermé aux voitures pour l'occasion).

© Fred Leblan

Le 22 septembre, c'est du sérieux !

Initiatrice de la première journée "En ville sans ma voiture !", l'agglomération rochelaise creuse inlassablement son sillon. Si nombre d'autres villes françaises et européennes ont d'abord adhéré à l'idée, certaines l'ont abandonnée prématurément. Déçues sans doute que l'opération ne puisse résoudre comme par magie tous leurs problèmes de déplacements. La journée du 22 septembre ne doit pas être seulement une journée conviviale, encore moins une opération médiatique creuse. Elle doit fournir l'occasion de rechercher, encore et toujours, des solutions réalistes et durables. Cette année, la CdA innovera de nouveau en testant des pistes «grandeur nature». 36 arrêts de bus seront équipés d'écrans indiquant, en temps réel, l'horaire de passage du prochain bus. À terme, le dispositif sera élargi à tous les arrêts. Un système de vélos en libre-service devrait voir le jour. L'idée est de multiplier les points de mise à disposition, en particulier à destination des étudiants. Enfin, le jeudi 22 septembre pourrait voir le lancement d'une réflexion autour du covoiturage.



Trajets domicile - travail sur la **bonne**

En matière de déplacements, un travail de longue haleine est à l'œuvre à la CdA. Le Plan de Déplacements Entreprises porte ses premiers fruits. Son objectif : soulager le centre-ville de La Rochelle des voitures-ventouses qui y stationnent sans bouger à longueur de journée. Un éventail de solutions de transport «domicile-travail» sont examinées.

Un Français consacre en moyenne 51 minutes chaque jour à ses déplacements. 75 % des trajets domicile-travail sont effectués en voiture individuelle... mais 50% de ces «voyages» ne dépassent pas 3 kilomètres ! A La Rochelle, une autre façon de se déplacer entre doucement et progressivement dans les mœurs, encouragée par la CdA qui propose aux salariés des alternatives au tout-voiture. Depuis septembre 2003, date de la mise en place d'un PDE (Plan de Déplacements Entreprises) sur le centre-ville de La Rochelle, près de 500 personnes ont changé de comportement, adoptant une solution de stationnement au parking-relais Jean-Moulin ou choisissant un abonnement de bus annuel. Celui-ci peut être pris en charge totalement ou partiellement par leur employeur. La moitié sont des agents des collectivités Ville, CdA ou CCAS. L'autre moitié, des salariés des entreprises du centre-ville. Ces premiers résultats sont le fruit du travail effectué par le service Transports et Déplacements de la

CdA pour aller au-devant des entreprises du centre. Après les collectivités publiques, des employeurs comme la DDE, le centre hospitalier Saint-Louis ou Alstom ont joué le jeu.

Réalistes et crédibles

Cinq-cents : l'estimation du résultat relève du verre à moitié plein ou à moitié vide. Certes, le chiffre peut sembler modeste et le chemin encore long. Mais la voie prise est bien la bonne. La satisfaction des usagers «convertis» confirme qu'il ne s'agit pas d'utopies, mais de solutions réalistes et crédibles. Le bouche-à-oreille fait son œuvre. La collectivité ne peut évidemment tout décider si les relais ne suivent pas au sein des entreprises. Les formules d'abonnement parking ou bus sont des solutions parmi d'autres. Quand une réflexion est effectuée en amont avec les intéressés, employeurs et employés, d'autres pistes peuvent être dégagées, telles que le covoiturage «organisé», l'adaptation des horaires de travail aux contraintes de



voie

déplacements, la création d'un parking à vélos digne de ce nom...

La CdA primée par l'Europe

Plusieurs mariages ont déjà été célébrés à l'Hôtel de Ville de La Rochelle, avec arrivée groupée du cortège nuptial en navette ! Familles et amis avaient laissé leurs véhicules à Jean-Moulin. À terme et à plus grande échelle, il est possible d'imaginer une information diffusée auprès des étudiants dès leur inscription à l'Université : «Pensez à prendre en compte vos déplacements, la voiture n'est pas indispensable sept jours sur sept...». Vu de l'intérieur de la CdA, c'est un travail de fourmi ! Observé à distance, il est davantage reconnu. L'an passé, l'agglomération a obtenu le «premier prix européen de la culture de la nouvelle mobilité». Elle a également été retenue pour participer à deux programmes européens d'expérimentations pour développer des solutions innovantes. Qui dit mieux? ●

Plan de Déplacements Entreprises

L'essayer c'est l'adopter

La palette des solutions pour simplifier les déplacements quotidiens comprend trois formules principales :

- **l'abonnement "domicile-travail", pour 150 € par an, est basé sur 235 journées de travail. Il permet de faire un aller-retour / jour sur tous les modes de transports alternatifs : bus, passeur électrique, bus de mer, vélo jaune et navettes vers Jean-Moulin ;**
- **l'abonnement "Liberté", pour 300 € par an (ou 30 € par mois pendant 10 mois) permet une utilisation illimitée du bus, des vélos jaunes, du passeur électrique, du bus de mer et des navettes vers Jean-Moulin ;**
- **le parking-relais Jean-Moulin est gratuit pour les salariés du centre-ville, tout comme l'emprunt des vélos jaunes. L'abonnement pour la navette vers les Dames Blanches est de 150 € par an ou 18 € par mois. Pour permettre au plus grand nombre d'essayer l'une ou l'autre des ces formules et de se convaincre de leur pertinence, des essais gratuits vont être proposés aux salariés du centre-ville.**

Renseignements : 05 46 30 36 55

TÉMOIGNAGES



Régine Noé ➔

"Je vis bien sans voiture"

"J'habite à Port-Neuf et je travaille au Musée Maritime, sur le bassin des Chalutiers. Je prends le bus à 7 heures à Port-Neuf, je change à Verdun et j'arrive ici à 7 heures et demi : ça me convient parfaitement. Le nouveau plan de circulation n'a rien changé pour moi, j'ai toujours utilisé le bus pour aller au travail. Avant, j'achetais des cartes tandis que depuis un an, mon employeur participe à mon abonnement "domicile-travail". J'ai mon permis de conduire mais je n'ai pas de voiture. Je vis très bien sans..."



Andrée Renaud ➔

"Plus de souci pour trouver une place"

"J'habite à Bourgneuf, à 15 kilomètres et je travaille à Monoprix, rue du Palais. Je suis obligée de prendre ma voiture parce qu'il n'y a pas de bus en dehors de la CdA. Mes horaires de travail sont très variables. Avant, je me garais où je pouvais. J'ai changé d'endroits avec l'extension des zones payantes. Je suis allée au Gabut, sur l'Esplanade, j'ai fini à l'Encan... Je me suis abonnée à Jean-Moulin au tout début : j'ai le numéro 83 ! Ça me coûte 18 € par mois avec la navette. Je peux partir de chez moi plus tard parce que je n'ai plus de souci pour trouver une place, plus de stress, plus de PV. Ma fille travaille aussi en centre-ville et aimerait pouvoir faire pareil, mais elle a besoin de sa voiture pendant la journée..."



© Fred Lelain

Jeunes : loisirs à la carte pour un été animé

Le Passeport Loisirs Jeunes initié par la Ville de La Rochelle est étendu cet été 2005 à toute l'agglomération. Ce passeport donne accès à de nombreuses activités intéressant les adolescents. Il est complété d'une carte de bus leur permettant de circuler librement sur le réseau RTCR... soit des conditions pour passer de bonnes vacances, même sans quitter l'agglomération.

Le collège est fermé, le club de basket aussi, les copains-copines sont partis... La période estivale paraît parfois bien longue aux adolescents de l'agglomération qui y demeurent durant tout ou partie des vacances. Trop jeunes encore pour voyager seuls, trop «vieux» pour apprécier le cadre du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), les 14 – 16 ans ont parfois du mal à tromper l'ennui. C'est plus particulièrement aux besoins de cette tranche d'âge que répond le Passeport Loisirs Jeunes de la CdA, même si de plus jeunes ou de plus âgés peuvent en profiter (il est accessible de 12 à 18 ans). A la Rochelle, la formule a déjà fait ses preuves. Pour cet été 2005, la voici étendue à l'ensemble de l'agglomération. Sur ses crédits «Politique de la Ville», la CdA a en effet décidé de soutenir cet été le Passeport Loisirs Jeunes, avec le concours de l'Etat, du Conseil Régional Poitou-Charentes et de la CAF. Une action bien en phase avec les objectifs sous-tendant cette fameuse «Politique de la Ville».

Des loisirs en toute autonomie

Tout d'abord, ce passeport s'adresse aux jeunes des milieux défavorisés, même s'il ne leur est en rien réservé. Ensuite, cette offre de loisirs encourage la mobilité des adolescents dans l'agglomération. Chaque passeport donne droit à une carte de bus gratuite pour les deux mois d'été. Cela permet de se rendre sur les lieux d'activités tout autant que de circuler à sa guise sur le réseau et notamment de venir au centre-ville rochelais, qui demeure un des principaux pôles d'attraction de la jeunesse. Autre intérêt : ce système de vacances à la carte renforce l'autonomie des jeunes et leur apprend à gérer leurs loisirs. Le passeport donne droit à l'achat d'un chéquier d'activités vendu 35 €. A chaque ticket de ce chéquier correspond une activité : une entrée au centre aquatique de Châtelailon-Plage ou de Palmilud, aux musées ou à l'Aquarium, une heure d'Internet, une séance d'initiation au golf, un stage de dessin, de voile, de percussions, etc. Un chéquier bien géré permet d'être occupé pendant trois semaines, mais pour certaines activités, il faut réserver sa place, s'inscrire à l'avance. On apprend ainsi à s'organiser.



© Fred Lelain

Le Passeport Loisirs Jeunes

Il s'inscrit dans le cadre de la «Politique de la Ville», compétence de la CdA qui vise à assurer la cohésion sociale du territoire et à lutter contre les différentes formes d'exclusion. Son bras armé est le Contrat de Ville par lequel la collectivité finance 130 actions, notamment en direction de la jeunesse. Citons pour exemple la participation à la création des «locaux jeunes», dans certains centres-bourgs ; ou encore la rénovation des postes de distribution publique d'électricité par des jeunes ou des adultes en insertion grâce à une convention signée en juin 2003 entre la CdA et EDF. Encadrés, les jeunes peignent, «graphent» ou habillent les transformateurs en échange d'un salaire ou d'une contrepartie financière favorisant leur retour à l'emploi ou l'accès à certains loisirs. Pédagogie de l'effort, introduction au respect du patrimoine public, expression des talents : ces opérations sont des succès.



© Fred Laban

Autant de filles que de garçons

Enfin, même s'il existe cinq chéquiers différents (certains ont une dominante sportive, d'autres, loisirs créatifs), le panachage des activités proposées conduit à découvrir des pratiques sportives ou artistiques vers lesquelles tel ou tel adolescent n'irait peut-être pas spontanément. Sur la Ville de La Rochelle où le Passeport Loisirs Jeunes existe depuis 1999, le retour d'appréciation des ados est très majoritairement positif. L'an dernier, 500 jeunes ont pris leur passeport, autant de filles que de garçons, ce qui est une autre satisfaction pour les initiateurs du dispositif (les filles de cette tranche d'âge sont parfois difficiles à toucher). Avec son extension à l'ensemble de la CdA, c'est 700 jeunes qui pourraient profiter cet été du Passeport Loisirs Jeunes. Pour la Communauté d'Agglomération, il s'agit là d'une expérience et l'on saura à la fin de la saison si la formule convient à ce plus large territoire, ou s'il faut mieux l'y adapter. ●



Faustine Durand, jeune habitante de Laleu

«D'abord, ce passeport a l'avantage d'être abordable pour les jeunes. Quand on y pense, ça n'est vraiment pas cher vu tout ce qui est offert. Pouvoir circuler librement en bus pendant deux mois et en sus, avoir droit à des activités : c'est génial quand vous ne partez pas en vacances. C'était mon cas il y a deux ans. J'avais alors 16 ans et j'ai pleinement profité de mon passeport. J'ai adoré le stage de danse africaine, une chouette découverte. Après, j'ai fait de la pub pour ce pass auprès de mes copains. Mais moi, je n'en bénéficierai pas cet été, j'aurai atteint mes 18 ans». ●

© Fred Laban

Comment ça marche ?



© Photodisc

Le dispositif Passeport Loisirs Jeunes est piloté par le service Vie Sociale Jeunesse de la Rochelle dont un accueil est installé dans les locaux du CDIJ. On peut obtenir ce passeport dès la mi-juin en apportant une photo d'identité, un justificatif de domicile (il faut habiter l'agglomération) et de date de naissance (il faut avoir plus de 12 ans et moins de 18 ans). Le passeport coûte 3 € et a valeur d'adhésion à la formule. Ensuite, cinq chéquiers d'activités sont proposés. Chacun coûte 35 € et combine différentes propositions. Exemple : dans un chéquier figure une initiation au golf qu'on ne trouve pas dans un second, mais celui-là offre 1/2 journée de canoë... On choisit selon ses goûts. Tous les chéquiers comprennent au minimum un stage sur cinq demi-journées et une carte gratuite de bus (+ vélos jaunes) valable les deux mois d'été. Les titulaires du passeport peuvent également acheter des tickets à l'unité : place de cinéma, musée, squash, bowling etc. Le prix du ticket est alors variable selon l'activité demandée.

Renseignements-Inscriptions :

* La Rochelle Jeunesse, Espace Mairie,

2 rue des Gentilshommes à la Rochelle. Tél. 05 46 41 22 62 ;

* Dans chacune des mairies, centre-sociaux et locaux jeunes de l'agglomération.

18 Point Commun **Cités en exemple****Périgny****Le Raid «Aventures des bords de mer»**

Le Raid «Aventures des bords de mer» s'est déroulé sur cinq jours en avril dernier. Cent quarante-quatre personnes réparties en trente-huit équipes (dont deux de la Maison des Jeunes de Périgny) ont participé. Le raid était organisé par l'OMS, en partenariat avec des animateurs des communes de Périgny, La Rochelle, Dompierre-sur-Mer, Aytré, Angoulins-sur-Mer et Châtelaiillon-Plage, lieux où se sont déroulées successivement les épreuves : parcours aquatique, combat, parcours sportif, descente en rappel de la tour de la Chaîne, confection d'un radeau, canoë, VTT, roller, escalade, tir à l'arc, voile, ball-trap, bowling... Les deux équipes de Périgny ont fini 34ème et 35ème. ●



© Fred Lelain

Lagord**Rectificatif à l'avis de distribution de sacs poubelles**

La distribution des sacs poubelles noirs et jaunes à Lagord, du 27 septembre au 1^{er} octobre prochain se tiendra dans l'ancienne salle de musique, à côté de la Mairie et non dans la salle polyvalente comme indiqué dans un précédent numéro. La première «vague» de distribution, du 20 au 24 septembre, se tiendra bien à la Mairie annexe. ●

www.agglo-larochelle.fr

Saint-Rogatien**De nouveaux équipements de loisirs**

A Saint-Rogatien, deux nouveaux équipements vont prochainement sortir de terre. En face du terrain de football, une nouvelle aire de jeux sera édifiée. Clôturé, équipé de jeux fixés au sol et agréés, cet espace s'adressera aux enfants de moins de 6 ans. A proximité, une aire de jeux ouverte, équipée de panneaux de basket et d'un boulodrome complètera l'ensemble. Par ailleurs, un Club House de football et un local de stockage du matériel vont agrandir les actuels vestiaires du stade, permettant ainsi d'améliorer l'accueil des adhérents et d'aménager un lieu de rencontres. ●

Angoulins-sur-Mer**La station de lagunage, une réponse à l'arrosage des plantations**

Suite aux différents arrêtés préfectoraux concernant le risque de sécheresse et le manque d'eau en général, faut-il poursuivre l'achat de plantes et de fleurs pour la saison ? Les élus d'Angoulins peuvent continuer à le faire grâce à la station de lagunage créée en 2005 par les services de la CdA. En effet, cet équipement qui préserve la qualité des eaux de baignade de la plage d'Angoulins et d'Aytré, permet de lutter contre les inondations sur la commune d'Angoulins-sur-Mer. Il constitue également une solution à l'arrosage des massifs du village en été car la loi autorise le pompage des eaux de retenues. ●

Sainte-Soulle**Un nouveau complexe «multi-services»**

En avril dernier, un nouvel espace commercial a ouvert ses portes dans le centre-bourg de Sainte-Soulle, tout près de la pharmacie et du bar-tabac. Ce complexe «multi-services» très attendu par la population abrite un magasin «Coop» et une boucherie. Le bâtiment accueillera également le kinésithérapeute qui y transfère son activité. Cet ensemble s'ouvre sur la place de l'Aunis complètement rénovée, avec la création d'une zone «30», garantissant la sécurité des enfants et des parents qui vont à l'école toute proche. Des places de stationnement supplémentaires ont été créées rue des Barbionnes et à proximité des nouveaux commerces. Acheté par la Communauté d'Agglomération, l'immeuble avait ensuite été rétrocédé à la commune qui a procédé aux études et travaux. ●



© Fred Lelain

Nieul-sur-Mer

Protection du milieu naturel

A Nieul-sur-Mer, les zones dites «humides» représentent une superficie importante du territoire communal. Elles abritent une flore et une faune d'une grande richesse et constituent un patrimoine à respecter et protéger. Le 30 mars dernier, le Conseil Municipal a sollicité du Conseil Général une extension de la zone de préemption à l'ensemble des zones classées NDr, NDe, NCo et NCor au Plan d'Occupation des Sols. L'exercice de ce droit de préemption permettra d'assurer une préservation et de garantir une protection des sites au profit des générations futures. ●



© Marie Nieul-sur-Mer

Aytré

Du pain et des jeux

Organisée par la Ville du 10 au 16 mai, la Fête du pain a permis aux petits et aux anciens de redécouvrir un aliment qui tend à disparaître de notre table. Pendant 5 jours, les boulangers ont façonné des petits pains individuels de différentes variétés pour les restaurants scolaires, les centres de loisirs et la résidence des Cèdres. Pour l'occasion, les enfants et les animateurs inter-classes ont même mis la main à la pâte en fabriquant et en cuisant eux-mêmes leur propre miche. L'occasion d'une leçon de nutrition : au début du 20^{ème} siècle, le pain était l'aliment essentiel des Français (900g/jour). En 1995, la consommation était tombée à 160g. Un poids insuffisant selon les nutritionnistes qui estiment les besoins quotidiens entre 60 et 200g pour un enfant de 2 à 10 ans, 300g pour un jeune entre 10 et 15 ans et 350g pour un adulte. La condition d'un bon équilibre alimentaire, encore faut-il préférer le pain complet au pain blanc ! ●

La Rochelle

Du 7 au 12 septembre Pavoisez à La Rochelle !

Le Grand Pavois se tiendra aux Minimes, à La Rochelle, du 7 au 12 septembre. Le plus grand salon nautique à flot de France, vitrine du savoir-faire de la filière nautique locale accueille cette année l'Organisation des Etats de la Caraïbe de l'Est (regroupement d'un chapelet d'îles : Vierges Britanniques, Anguilla, Saint-Kitts-et-Nevis, Montserrat, Antigua et Barbuda, la Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines et la Grenade). Venez prolonger vos vacances ! ●

Grand Pavois
Du 7 au 12 septembre – Port des Minimes

Solitaire Afflelou-Le Figaro : et de sept !

Pour la septième fois, la course en solitaire Afflelou - Le Figaro et La Rochelle écriront ensemble un pan de leur histoire. Entre le 14 et le 17 août en effet, les navigateurs feront étape au Bassin des Chalutiers. En 2001 et 2003, les organisateurs de la course avaient déjà choisi la cité des deux Tours pour point de départ et escale. Cette année, des Rochelais sont candidats au Palmarès au côté des grands noms annoncés à la barre. La rencontre se fera au Village Course... ●

Solitaire Afflelou - Le Figaro
Du 14 au 17 août - Bassin des Chalutiers
Entrée libre au Village Course

Cet été, le cloître des Dames Blanches donne à voir et à manger !

Exposition des peintures de Monique Tello

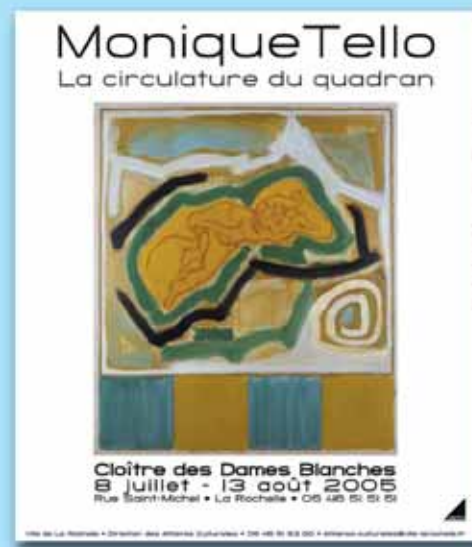
Née en 1958 à Oran, Monique Tello vit et travaille à Poitiers. Peintre depuis plus de 25 ans, elle a beaucoup exposé en France et à l'étranger. ●

Exposition la circulation du quadran
Du 8 Juillet au 13 août, du lundi au vendredi
de 9h00 à 18h00 et le samedi de 15h00 à
18h00. Fermé le dimanche

Journées du Patrimoine

Les samedi 17 et dimanche 18 septembre, le cloître des Dames Blanches accueillera une animation liée au patrimoine culinaire autour des produits de la région Poitou-Charentes. Les broyés et autres gourmandises se dégusteront sur place. A cette occasion le Rochelais Denis Montebello, lauréat du Prix du livre en Poitou-Charentes 2004 contera quelques passages de son livre "Fouaces et autres viandes célestes". ●

Contact : Direction des Affaires culturelles Ville
de La Rochelle : 05 46 51 53 90



L'Houmeau préserve son âme



Paisible commune résidentielle, L'Houmeau n'entend pas pour autant s'endormir sur ses lauriers ou plutôt sous les magnifiques chênes de son parc de plus de 4 hectares. Cœur historique du village, ce havre de verdure va s'animer grâce à un projet de réaménagement et de rénovation.

« La commune de L'Houmeau s'est bâtie autour de la propriété des "Beauséjour" qui date du XVII^e siècle » explique le maire, Daniel Groscolas. Le domaine comprenait la résidence des Seigneurs (aujourd'hui la mairie), l'Orangerie (les serres, devenues salle polyvalente à usage familial et associatif), un colombier, un kiosque et des communs (utilisés jusqu'à présent par le Club des aînés), le tout dans un écrin de verdure de quelque 4 hectares. L'ensemble a beaucoup souffert des intempéries (tempête de 1999, sécheresse) et de la circulation des véhicules. La commune se devait de préserver ce patrimoine qui a valeur de témoignage mais aussi de lui donner une utilité sociale.

Un espace intergénérationnel

L'idée était donc de faire de ce site un lieu d'animation. Première étape l'an dernier, avec la rénovation du colombier où l'on peut encore voir au-dessus de la porte les armes du «Seigneur de L'Houmeau». Il est désormais dévolu aux expositions. Deuxième étape, la réalisation d'un espace intergénérationnel dans les communs que le Club des aînés va, dès cet été, partager avec d'autres. Le bâtiment abritera

aussi le Club des jeunes et une salle de réunions au rez-de-chaussée. A l'étage, place au Cyberlocal, à l'école de musique et aux bureaux des associations. L'opération a pu se concrétiser grâce aux fonds structurants de la CdA : une enveloppe de 107 000 € accordée une fois sur le mandat.

Préserver le patrimoine

La dernière étape sera consacrée à la remise en état du parc. Car il abrite des essences rares, ramenées de lointaines contrées par les navires d'armateurs rochelais qui utilisaient la propriété devenue résidence secondaire. Des plantations d'arbres, l'aménagement de l'entrée, une borne télescopique limitant l'accès des véhicules, ainsi que la pose d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite (du parking à la mairie) y sont prévus. L'Orangerie et le kiosque auront aussi droit à une cure de jouvence : mise aux normes électriques, changement des huisseries pour l'un, rénovation, agrandissement, aménagement d'une cuisine et d'un local pour le stockage du matériel pour l'autre. De quoi réaliser concerts, fêtes et autres repas de plein air dans un cadre exceptionnel. Le soin

mis à la réalisation de ce projet vise à faire des lieux le véritable cœur de ce «village de bord de mer, aux portes de La Rochelle», qui est appelé à se développer dans les prochaines années. ●

Un développement maîtrisé

Adopté en mars dernier, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) devrait apporter une bouffée d'oxygène à cette commune "vieillissante". Le maire l'assure "l'objectif est de permettre une urbanisation maîtrisée. A son terme, le PLU se traduira par une progression contrôlée du nombre d'habitants". L'objectif est de maintenir son caractère de village à "la plus petite commune de la CdA" qui possède de surcroît deux marais. Mais surtout, il s'agit d'insuffler plus de mixité sociale grâce à quelques dispositions incluses dans le règlement du PLU. Par exemple, favoriser dans les cahiers des charges des lotissements la cohabitation entre locatif et accession à la propriété pour amener plus de jeunes sur la commune. Pour les 28 logements sociaux qui seront bientôt livrés et déjà affectés, l'Office Public des HLM a enregistré une demande très importante. ●

28 nouveaux logements sociaux seront prochainement livrés.